



L'UNSA VOUS INFORME

PLAN PLASMA – ajustement des planifications en MDD

Dans un contexte de besoins en plasma en forte progression (augmentation de la demande en immunoglobuline), avec la volonté de réduire la dépendance de la France sur la fourniture du plasma en provenance des E.U (pour 65% actuellement) et d'augmenter le recours aux dons éthiques, les objectifs de prélèvement de plasma sont tels que la planification des créneaux de RDV et les amplitudes d'ouverture des MDD doivent être revus.

En parallèle, la baisse des cessions de CGR permet une baisse des objectifs de prélèvements en ST et les ressources des collectes mobiles seront réaffectées en MDD.

Objectifs 2024 :

ST : 245 520 (-5,7% par rapport à 2023)
Plasma : 34400 (+24,9% par rapport à 2023)
CPA : 5800 (-3,4% par rapport à 2023)

Ça va changer quoi en CPDL ?

Pour les sites de **Nantes, Angers, La Roche Sur Yon, Tours, Châteauroux** : pas de changement, car la planification actuelle en MDD est cohérente avec les objectifs.

- **Le Mans** : ouverture 2 mardis par mois au lieu de 1
- **Orléans** : MDD 100 % aphérèse (plasma + plaquettes), avec 2 séparateurs en plus. Les donneurs ST devront trouver une collecte mobile pour donner.
- **Bourges** : Ouverture d'un mercredi par mois (présentation au prochain CSE)
- **Blois** : Élargissement des horaires du lundi et ouverture ponctuelle le mercredi
- **Laval** : Ouverture tous les mardis dont un sur deux dédié au plasma et allongement des heures d'ouverture de la MDD les lundi, mercredi, jeudi et samedi
- **St Nazaire** : Ouvrir un mardi sur deux pour le plasma et ajouter un séparateur Aurora

L'UNSA est en attente de connaître les réels impacts RH, embauches ou autres.

La Direction s'est engagée à ne pas programmer de runs de 4/4 plasmas.

Le démarrage de ces ajustements est prévue pour le début janvier 2024.

Si jamais la mise en place vous met en difficulté sur vos sites, n'hésitez pas à nous contacter !

unsa.cpd@gmail.com





L'UNSA VOUS INFORME

Déplacements professionnels des cadres autonomes

L'article 5.2.7 de l'ANATT a été modifié comme suit :



« les cadres autonomes se déplaçant **18 fois et plus** dans l'année civile bénéficient d'**un jour de repos supplémentaire** sous forme de repos conventionnel par année pleine.

Les cadres autonomes se déplaçant **36 fois et plus** dans l'année civile bénéficient de **deux jours de repos supplémentaires** sous forme de repos conventionnel par année pleine. »

L'UNSA votre alliée au quotidien

Calendrier UNSA 2024



Pour télécharger le calendrier UNSA, c'est par ici :



Pour avoir toutes les infos actualisées, le livret UNSA, les principaux accords, nos fiches pratiques, c'est par là :



UNSA EFS CPDL



N'hésitez pas à nous contacter :

unsa.cpd@gmail.com

TMC aphérèse – CSEC du 28/11/2023 – déclaration UNSA EFS

Aujourd'hui, avec un recul de 3 ans sur la TMC ST, et même si l'UNSA peut comprendre que sa mise en place était impérative pour garantir l'autosuffisance en PSL, avec la TMC ST, on regrette déjà le [manque de reconnaissance des responsabilités](#) accrues des équipes de prélèvement, et aussi le manque de consistance de la supervision pour les médecins de TMC, qui ne pratiquent même plus les entretiens spécifiques. Avec la TMC aphérèse, leur mission ne sera ni différente, ni plus attractive. Par contre, pour les IDE, que ce soient les IDE de prélèvement, les EPDI ou les IDE SPV, la TMC aphérèse représente bel et bien une nouvelle augmentation des responsabilités, avec des [risques non négligeables, liés à l'aphérèse en elle-même, puisqu'il s'agit d'une Circulation Extra Corporelle](#). Que l'EFS nie cette responsabilité ne la rend pas moins réelle et nous voulons aujourd'hui vous transmettre différents éléments remontés du terrain :

- [le volontariat](#) n'est pas respecté et des pressions sont faites sur les IDE pour qu'elles s'engagent dans la TMC. Il est encore moins respecté pour les IDE qui ont déjà commencé la supervision ST : pour ces personnels, il n'est prévu ni droit de remords, ni avenant puisque selon l'EFS, « la TMC aphérèse ne change rien ». Il faut noter aussi que très souvent, les volontaires à la TMC le sont davantage pour des raisons financières que par réel intérêt pour la mission de supervision.

- [l'évolutivité du projet](#), quelle qu'en soit la nécessité, n'est pas de nature à rassurer les personnels qui se sentent piégés, par des missions qui s'éloignent du contrat qu'ils ont signé au départ, pour ceux qui ont déjà signé un avenant. Par ailleurs, Il faut bien avoir à l'esprit que [tout le personnel de collecte est impacté par la TMC](#) (qu'elle soit ST ou aphérèse) mais que seuls les SPV ont choisi ce mode de collecte.

- [la suppression de l'expérience requise](#) pour accéder à la supervision ne rassure pas non plus les équipes et ne fait que compenser le manque d'attractivité et les conditions de travail dégradées à l'EFS. Les équipes craignent d'autant plus la dégradation de leurs conditions de travail avec l'accent qui est mis sur la continuité du service transfusionnel et qui va encore empiéter sur leur vie privée.

- concernant [les reconnaissances salariales](#), « les » reconnaissances car nous insistons sur le fait que la TMC ne concerne pas que les superviseurs : inutile de rappeler que l'EFS ne satisfait pas à son obligation et à son engagement de [révision de la classification](#). La décision unilatérale en matière de rémunération des superviseurs n'est pas au niveau de leurs attentes, encore moins pour ceux qui n'ont pas choisi la supervision mais qui en assument pourtant la responsabilité au quotidien. Qui plus est, il y a un certain nombre de sites où [la SPV, et même l'EPDI, freinent l'attribution des augmentations individuelles](#), ce qui n'est pas, non plus, favorable à l'attractivité des postes.

- la TMC aphérèse conjuguée au [plan plasma](#) qui se met en place, et la course aux objectifs qu'il implique, les cadences de prélèvements inquiètent les équipes.

- [la défaillance du système](#) de santé fait qu'aujourd'hui les donneurs, comme tous les citoyens, ont de plus en plus de mal à se soigner, ne sont plus aussi bien suivis et n'ont plus de médecin traitant. Sans compter les services d'urgence qui ne peuvent plus répondre aussi rapidement que nécessaire, en cas la malaise grave, voire même qui se déplacent encore moins rapidement parce qu'il y a des soignants sur place. Toutes les MDD ne sont pas à proximité des services d'urgence...

- [les pressions](#) sur les taux de refus lors des EPD, sur le respect des abaques, les pressions sur les IDE pour les dons interrompus, la polyvalence à l'extrême avec des habilitations au prélèvement en aphérèse en [mode dégradé](#) sont autant de risques qui mettent les équipes en difficulté.

- enfin, que l'on soit IDE de supervision, EPDI, ou infirmière de prélèvement, nous n'en restons pas moins infirmières, soumises à un [décret de compétences](#) qui nous autorise à préparer, utiliser et surveiller des appareils de circulation extra corporelle [à la SEULE CONDITION qu'un médecin puisse intervenir à tout moment](#).

Pour toutes ces raisons, nous émettons un **AVIS DÉFAVORABLE AU PROJET DE TMC APHÉRÈSE** tel que présenté à ce jour.

Pour l'UNSA EFS
Leila HAISE
Déléguée Syndicale Centrale UNSA

L'UNSA vous informe

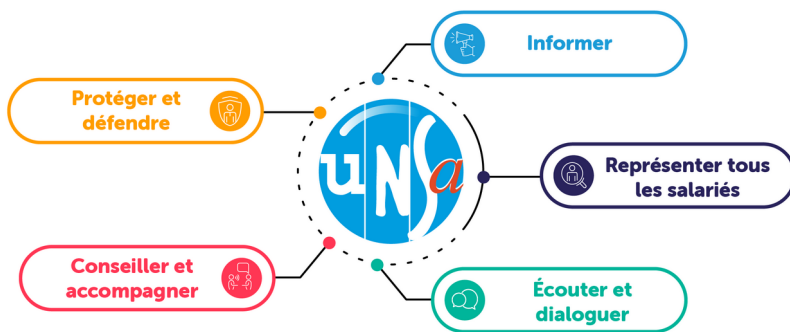
Retrouvez toutes les informations utiles dans notre livret
à télécharger en PJ et régulièrement mis à jour

Synthèse de l'ANAT et de la Convention Collective, dans ce livret, vous retrouverez tout ce qu'il faut savoir, toutes les informations ou règles à connaître quand on travaille à l'EFS.



Un certain nombre de sujets en attente ou en cours de négociation ne sont pas développés dans ce livret et feront l'objet d'une mise à jour après négociation.

Un syndicat, ça sert à quoi ?



Une question ? Contactez-nous :
unsa.cpd@gmail.com

Travailler à l'EFS : GUIDE PRATIQUE

Documents de référence :
ANAT et Convention Collective EFS



CONTACTS :

Bretagne - Nicolas MARTIN : unsa.efs Bretagne@gmail.com

CPDL - Leila HAISE : unsa.cpd@gmail.com

GEST - Muriel RABIER : unsa.efs.gest@gmail.com

HFNO - Sylvie DUPRESSOIR : unsa.hfno@gmail.com

IDFR - Fabienne BIREN : fabiren3@gmail.com

Pour toutes les autres régions - Sylvie DUPRESSOIR & Leila HAISE : efs@unsa.org

Combien ça coûte ?

27,20€/an
Après déduction fiscale

La cotisation annuelle est de 80€ et 66 % sont déductibles de vos impôts sur le revenu

Bulletin d'adhésion à télécharger en PJ ou via le QR code :

